



**DECISION MUNICIPALE N°09/DM/MV/CAB/CUE/23.
DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES
N°009/AONO/PU/CUE/CIPM/2023 DU 19 OCTOBRE 2023 POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ DE VENTE DE
POISSON A LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA**

LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOLOWA,

- Vu** La Constitution du 18 janvier 1996, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu** Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret N°2008/023 du 17 janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu** l'Arrêté n°000305/A/MINDDEVEL portant constatation de l'élection du Maire de la Ville d'Ebolowa et ses Adjoints ;
- Vu** la Décision N°180/DM/MV/CAB/CUE/23 du 12 septembre 2023 portant constatation de la Composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu** L'Appel d'Offres N°009/AONO/PU/CUE/CIPM/2023 du 19 octobre 2023 pour les travaux de construction d'un marché de vente de poisson à la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu** Le Rapport de la Sous-commission d'Analyse réunie en séance du 04 décembre 2023 ;
- Vu** Le Procès-verbal des travaux de la Commission Interne de Passation des Marchés, réunie en séance du 08 décembre 2023 pour examen du rapport de la Sous-commission d'Analyse et Proposition d'attribution ;
- Vu** La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du 08 décembre 2023 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : L'Appel d'Offres N°009/AONO/PU/CUE/CIPM/2023 du 19 octobre 2023 pour les travaux de construction d'un marché de vente de poisson à la Communauté Urbaine d'Ebolowa, est à compter de la date de signature de la présente Décision, déclarés infructueux.

ARTICLE 2 : Ledit Appel d'Offres sera relancé en urgence, conformément à la réglementation en vigueur comme suit :

- Montant : 209 264 000 F CFA (deux cent neuf millions deux cent soixante-quatre mille) TTC ;
- Délai d'exécution 04 mois.

ARTICLE 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM ;
- Intéressé
- CHRONO/ARCHIVES.

Eholowa, le 13 DEC 2023
LE MAIRE DE LA VILLE,

Dr. Edjo'o Daniel